



Actualités législatives et réglementaires

► Formation professionnelle

Le décret n°2021-900 du 5 juillet 2021, relatif à la transmission de la déclaration d'activité et du bilan pédagogique et financier des prestataires d'actions concourant au développement des compétences, est paru au *JO* du 7.

► Covid-19

Le décret n°2021-901 du 6 juillet 2021, relatif au traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « *Convertisseur de certificats* », est paru au *JO* du 7.

Le décret n°2021-930 du 13 juillet 2021, modifiant le décret n°2020-551 du 12 mai 2020 relatif aux systèmes d'information mentionnés à l'article 11 de la loi n°2020-546 du 11 mai 2020, prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions et le décret n°2020-1690 du 25 décembre 2020, autorisant la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux vaccinations contre la Covid-19, est paru au *JO* du 14.

► Protection des travailleurs

L'arrêté du 6 juillet 2021, abrogeant plusieurs arrêtés relatifs aux équipements de travail dans les industries extractives, est paru au *JO* du 8.

► Santé - Sécurité

Le décret n°2021-902 du 6 juillet 2021, fixant certains compléments et adaptations du code du travail spécifiques aux mines et carrières en matière d'équipements de travail, est paru au *JO* du 8.

► Travailleurs handicapés

Le décret n°2021-918 du 9 juillet 2021, relatif à la déclaration relative à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, est paru au *JO* du 11.

► Égalité femmes-hommes

Le décret n°2021-921 du 9 juillet 2021, relatif à la composition et au fonctionnement du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, est paru au *JO* du 11.

► Etat d'urgence sanitaire

Le décret n°2021-931 du 13 juillet 2021, déclarant l'état d'urgence sanitaire dans certains territoires de la République, est paru au *JO* du 14.

Le décret n°2021-990 du 28 juillet 2021, déclarant l'état d'urgence sanitaire dans certains territoires de la République, est paru au *JO* du 29.

Le décret n°2021-1068 du 11 août 2021, déclarant l'état d'urgence sanitaire en Polynésie française, est paru au *JO* du 12.

► Droit du travail maritime - Mineurs

Le décret n°2021-933 du 12 juillet 2021, relatif aux conditions de travail des travailleurs de moins de dix-huit ans à bord des navires et à l'embarquement de personnes autres que gens de mer à des fins d'observation ou de mise en situation en milieu professionnel, est paru au *JO* du 14.

Plusieurs arrêtés sont parus au *JO* du 15 juillet :

- l'arrêté du 16 juillet 2021 modifiant l'arrêté du 31 octobre 2017 relatif au contenu des demandes mentionnées à l'article 19 du décret n°2017-1473 du 13 octobre 2017 relatif à la protection des jeunes travailleurs âgés de moins de dix-huit ans embarqués à bord des navires,
- l'arrêté du 19 juillet 2021 fixant les modalités de contrôle d'aptitude à la natation mentionnées à l'article 4 du décret n°2021-933 du 12 juillet 2021 relatif aux conditions de travail des travailleurs de moins de dix-huit ans à bord des navires et à l'embarquement de personnes autres que gens de mer à des fins d'observation ou de mise en situation en milieu professionnel,

- l'arrêté du 16 juillet 2021 fixant les modalités d'application de l'article 2 du décret n°2021-933 du 12 juillet 2021 relatif aux conditions de travail des travailleurs de moins de dix-huit ans à bord des navires et à l'embarquement de personnes autres que gens de mer à des fins d'observation ou de mise en situation en milieu professionnel,
- l'arrêté du 16 juillet 2021 modifiant l'arrêté du 29 novembre 2018 relatif au modèle de tableau de service des navires de pêche pour les jeunes travailleurs de moins de dix-huit ans.

► **Travail temporaire - Entreprises adaptées**

L'arrêté du 16 juin 2021, fixant la liste des organismes habilités à créer une entreprise adaptée de travail temporaire, est paru au *JO* du 14 juillet.

► **Travailleurs de l'amiante**

Plusieurs arrêtés du 7 juillet 2021, modifiant et complétant la liste des établissements et des métiers de la construction et de la réparation navales susceptibles d'ouvrir droit à l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante, sont parus au *JO* du 16.

► **Transitions professionnelles**

L'arrêté du 16 juin 2021, fixant la liste des entreprises adaptées retenues pour mener l'expérimentation d'un accompagnement des transitions professionnelles en recourant au contrat à durée déterminée conclu en application de l'article L 1242-3 du code du travail, est paru au *JO* du 16 juillet.

► **Aides aux entreprises**

Deux décrets sont parus au *JO* du 17 juillet :

- le décret n°2021-942 du 16 juillet 2021 modifiant le décret n°2021-624 du 20 mai 2021 instituant une aide à la reprise visant à soutenir les entreprises ayant repris un fonds de commerce en 2020 et dont l'activité est particulièrement affectée par l'épidémie de Covid-19,
- le décret n°2021-943 du 16 juillet 2021 instituant une aide visant à compenser les coûts fixes non couverts des entreprises dont l'activité est particulièrement affectée par l'épidémie de covid-19 et qui ont été créées après le 1^{er} janvier 2019.

Le décret n°2021-960 du 20 juillet 2021, instituant une aide visant à soutenir les entreprises multi-activités dont l'activité est particulièrement affectée par l'épidémie de Covid-19, est paru au *JO* du 21.

Le décret n°2021-1086 du 16 août 2021 modifiant le décret n°2021-310 du 24 mars 2021 modifié instituant une aide visant à compenser les coûts fixes non couverts des entreprises dont l'activité est particulièrement affectée par l'épidémie de Covid-19, est paru au *JO* du 17.

Le décret n°2021-1087 du 17 août 2021, relatif à l'adaptation au titre du mois d'août 2021 du fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences de l'épidémie de Covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation, est paru au *JO* du 18.

► **Opérateurs de compétences**

L'arrêté du 12 juillet 2021, portant modification de l'arrêté du 21 décembre 2018 portant composition du dossier de demande d'agrément des opérateurs de compétences prévu à l'article R 6332-2 du code du travail, est paru au *JO* du 17.

► **Sortie de crise sanitaire**

L'arrêté du 6 juillet 2021, modifiant l'arrêté du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, est paru au *JO* du 7.

L'arrêté du 7 juillet 2021, modifiant l'arrêté du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, est paru au *JO* du 8.

Le décret n°2021-910 du 8 juillet 2021, modifiant le décret n°2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, est paru au *JO* du 9.

L'arrêté du 8 juillet 2021, modifiant l'arrêté du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, est paru au *JO* du 9.

L'arrêté du 9 juillet 2021, modifiant l'arrêté du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, est paru au *JO* du 11.

Le décret n°2021-932 du 13 juillet 2021, modifiant le décret n°2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, est paru au *JO* du 14.

Le décret n°2021-949 du 16 juillet 2021, modifiant le décret n°2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, est paru au *JO* du 17.

Le décret n°2021-955 du 19 juillet 2021, modifiant le décret n°2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, est paru au *JO* du 20.

L'arrêté du 27 juillet 2021, modifiant l'arrêté du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, est paru au *JO* du 28.

Le décret n°2021-991 du 28 juillet 2021, modifiant le décret n°2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, est paru au *JO* du 29.

Le décret n°2021-1003 du 30 juillet 2021, modifiant le décret n°2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, est paru au *JO* du 31.

Le décret n°2021-1030 du 3 août 2021, modifiant le décret n°2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, est paru au *JO* du 4.

L'arrêté du 7 août 2021, modifiant l'arrêté du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, est paru au *JO* du 8.

► **Risques biologiques - Covid-19**

Le décret n°2021-951 du 16 juillet 2021, fixant le cadre applicable des dispositions du code du travail en matière de prévention des risques biologiques dans le cadre de la pandémie de Covid-19, est paru au *JO* du 18.

► **Travailleurs des plateformes - Données personnelles**

Le décret n°2021-952 du 16 juillet 2021, relatif aux données personnelles permettant la valorisation de l'activité professionnelle des travailleurs des plateformes de mise en relation par voie électronique, est paru au *JO* du 18.

► **Loi de finances rectificative**

La loi n°2021-953 du 19 juillet 2021 de finances rectificative pour 2021 est parue au *JO* du 20. Elle organise notamment l'exonération de charges de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.

► **Allocation - Activité partielle**

Le décret n°2021-978 du 23 juillet 2021, modifiant le décret n°2020-810 du 29 juin 2020 portant modulation temporaire du taux horaire de l'allocation d'activité partielle, est paru au *JO* du 25.

► **Réunions des organes délibérants**

Le décret n°2021-987 du 28 juillet 2021, prorogeant la durée d'application du décret n°2020-418 du 10 avril 2020 et du décret n°2020-629 du 25 mai 2020, est paru au *JO* du 29.

► **Plafond de la sécurité sociale**

Le décret n°2021-989 du 27 juillet 2021, relatif aux modalités de fixation du plafond de la sécurité sociale, est paru au *JO* du 29.

► **Territoires « zéro chômeurs »**

L'arrêté du 12 juillet 2021, fixant le montant de la participation de l'Etat au financement de la contribution au développement de l'emploi jusqu'au 30 juin 2022, est paru au *JO* du 31.

► **Revenus de remplacement**

L'ordonnance n°2021-1013 du 31 juillet 2021, modifiant l'ordonnance n°2020-324 du 25 mars 2020 portant mesures d'urgence en matière de revenus de remplacement mentionnés à l'article L 5421-2 du code du travail, est parue au *JO* du 1^{er} août.

Le rapport au Président de la République, relatif à l'ordonnance n° 2021-1013 du 31 juillet 2021 modifiant l'ordonnance n°2020-324 du 25 mars 2020 portant mesures d'urgence en matière de revenus de remplacement mentionnés à l'article L 5421-2 du code du travail, est paru au *JO* du 1^{er} août.

L'arrêté du 2 août 2021, portant modification de l'arrêté du 22 juillet 2020 portant mesures d'urgence en matière de revenus de remplacement mentionnés à l'article L 5421-2 du code du travail, est paru au *JO* du 3 août.

► **« Mon activité Formation »**

L'arrêté du 9 juillet 2021, relatif au traitement de données à caractère personnel relatif à la transmission de la déclaration d'activité et du bilan pédagogique et financier des prestataires d'actions concourant au développement des compétences, dénommé « *Mon Activité Formation* », est paru au *JO* du 1^{er} août.

L'arrêté du 19 juillet 2021, modifiant l'arrêté du 11 octobre 2019 relatif à la mise en œuvre du traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « *Système d'information du compte personnel de formation* », est paru au *JO* du 11.

► **Commissions paritaires régionales interprofessionnelles**

L'arrêté du 30 juillet 2021, portant calendrier de la mise en place des commissions paritaires régionales interprofessionnelles pour 2021 et fixant le modèle des documents requis pour la désignation de leurs membres, est paru au *JO* du 1^{er} août.

► **Santé au travail**

La loi n°2021-1018 du 2 août 2021, pour renforcer la prévention en santé au travail, est parue au *JO* du 3.

► **Revenus de remplacement - Spectacle**

Le décret n°2021-1034 du 4 août 2021, modifiant le décret n°2020-928 du 29 juillet 2020 portant mesures d'urgence en matière de revenus de remplacement des artistes et techniciens intermittents du spectacle, est paru au *JO* du 5.

► **Crise sanitaire - Sortie de crise sanitaire**

La loi n°2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire est parue au *JO* du 6.

Plusieurs décrets d'application sont parus au *JO* du 8 :

- le décret n°2021-1056 du 7 août 2021 pris pour l'application des articles 1^{er} et 16 de la loi n°2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire,
- le décret n°2021-1058 du 7 août 2021 modifiant le décret n°2020-551 du 12 mai 2020 relatif aux systèmes d'information mentionnés à l'article 11 de la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions et le décret n°2020-1690 du 25 décembre 2020 autorisant la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux vaccinations contre la Covid-19,
- le décret n°2021-1059 du 7 août 2021 modifiant le décret n°2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire,
- le décret n°2021-1060 du 7 août 2021 modifiant le décret n°2021-901 du 6 juillet 2021 relatif au traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « *Convertisseur de certificats* ».

Le décret n°2021-1069 du 11 août 2021, modifiant le décret n°2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, est paru au *JO* du 12.

L'arrêté du 18 août 2021, modifiant l'arrêté du 7 juin 2021 identifiant les zones de circulation de l'infection du Covid-19, est paru au *JO* du 19.

► **Représentativité syndicale nationale**

L'arrêté du 28 juillet 2021, fixant la liste des organisations syndicales reconnues représentatives au niveau national et interprofessionnel, est paru au *JO* du 6 août.

► **Pôle emploi - Prime**

Le décret n°2021-1044 du 6 août 2021, relatif au versement d'une prime exceptionnelle aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi dans le cadre de l'épidémie de Covid-19, est paru au *JO* du 7.

► **Conventions collectives**

L'arrêté du 5 août 2021, portant fusion de champs conventionnels, est paru au *JO* du 7.

► **Dossier médical**

Le décret n°2021-1047 du 4 août 2021, relatif au dossier médical partagé, est paru au *JO* du 7.

► **Espace numérique de santé**

Le décret n°2021-1048 du 4 août 2021, relatif à la mise en œuvre de l'espace numérique de santé, est paru au *JO* du 7.

► **Travailleurs indépendants**

Le décret n°2021-1049 du 6 août 2021, portant mesures exceptionnelles relatives aux indemnités journalières de sécurité sociale versées aux travailleurs indépendants, est paru au *JO* du 7.

► **Conseillers prud'hommes**

Un arrêté du 28 juillet 2021, rapportant l'arrêté du 18 juin 2021 portant nomination complémentaire de conseillers prud'hommes pour le mandat prud'homal 2018-2022, est paru au *JO* du 8 août.

► **Départ en retraite**

Le décret n°2021-1065 du 9 août 2021, relatif à la visite médicale des travailleurs avant leur départ à la retraite, est paru au *JO* du 11.

► **Risques professionnels**

L'arrêté du 30 juin 2021, relatif aux lieux de travail spécifiques pouvant exposer des travailleurs au radon, est paru au *JO* du 11 août.

► **Tribunal judiciaire - Procédure**

L'arrêté du 9 août 2021, relatif aux modalités de communication de la date de première audience en procédure écrite ordinaire devant le tribunal judiciaire, est paru au *JO* du 11.

► **Entreprises adaptées**

L'arrêté du 3 août 2021, fixant la liste des entreprises adaptées retenues pour mener l'expérimentation d'un accompagnement des transitions professionnelles en recourant au contrat à durée déterminée conclu en application de l'article L 1242-3 du code du travail, est paru au *JO* du 12.

► **Conseil supérieur de la prud'homie**

L'arrêté du 5 août 2021, portant nominations au Conseil supérieur de la prud'homie, est paru au *JO* du 14.

► **Centrales à charbon**

Le décret n°2021-1092 du 19 août 2021, relatif à la prise en compte des congés de reclassement et d'accompagnement spécifique prévus dans le cadre de la fermeture des centrales à charbon pour les assurés des entreprises exploitant ces centrales, est paru au *JO* du 20.

► **Santé - Sécurité**

Le décret n°2021-1091 du 18 août 2021, relatif à la protection des travailleurs contre les risques dus aux rayonnements ionisants et non ionisants, est paru au *JO* du 20.

► **Conseils de prud'hommes**

Le décret n°2021-1102 du 19 août 2021, fixant la composition des conseils de prud'hommes, est paru au *JO* du 22.

► **Dérèglement climatique**

La loi n°2021-1104 du 22 août 2021, portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, est parue au *JO* du 24. Elle modifie certaines dispositions du code du travail.

► **CSE**

La loi n°2021-1104 du 22 août 2021, portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, est parue au *JO* du 24.

► **Covid 19 - Aides**

Le décret n°2021-1108 du 23 août 2021, modifiant le décret n°2020-1571 du 11 décembre 2020 portant création d'une aide de l'Etat pour compenser les pertes de recettes du sport professionnel en raison des mesures prises pour faire face à l'épidémie de Covid-19, est paru au *JO* du 24.

► **République**

La loi n°2021-1109 du 24 août 2021, confortant le respect des principes de la République, est parue au *JO* du 25.

► **Sortie de crise sanitaire**

Le décret n°2021-1118 du 26 août 2021, modifiant le décret n°2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, est paru au *JO* du 27.

► **Crise sanitaire**

L'arrêté du 26 août 2021, modifiant l'arrêté du 7 juin 2021 identifiant les zones de circulation de l'infection du Covid-19, est paru au *JO* du 27.

► Intéressement - Participation

Le décret n°2021-1122 du 27 août 2021, précisant les délais et modalités de contrôle des accords d'épargne salariale et actualisant certaines dispositions relatives à l'intéressement et à la participation, est paru au *JO* du 28.

► Insertion

Deux décrets sont parus au *JO* du 31 :

- le décret n°2021-1128 du 30 août 2021 relatif à l'insertion par l'activité économique,
- le décret n°2021-1129 du 30 août 2021 relatif à l'insertion par l'activité économique et à l'expérimentation visant à faciliter le recrutement par les entreprises de droit commun de personnes en fin de parcours d'insertion.

Un arrêté du 1^{er} septembre 2021, fixant la liste des critères d'éligibilité des personnes à un parcours d'insertion par l'activité économique et des prescripteurs mentionnés à l'article L 5132-3 du code du travail, est paru au *JO* du 2.

► Assistants maternels

Deux décrets sont parus au *JO* du 31 :

- le décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants,
- le décret n°2021-1132 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels agréés.

Jurisprudence

► Passe sanitaire - Vaccination obligatoire

Par une décision DC n°2021-824 du 5 août 2021, le Conseil constitutionnel a validé la loi relative à la crise sanitaire.

Il a validé la mise en place du passe sanitaire pour certaines activités ou certains lieux -rappelant au détour, que les activités syndicales n'étaient pas visées - dans un souci de protection de la santé et du fait de sa mise en place temporaire.

Il a déclaré non conformes les dispositions relatives à la rupture anticipée des CDD et des contrats de travail temporaire en raison de la non présentation d'un passe sanitaire, et le placement « automatique » à l'isolement des personnes faisant l'objet d'un test de dépistage positif.

► CDD - Délai de carence

Un accord de branche étendu peut écarter l'application du délai de carence entre deux CDD, dont l'un est conclu pour accroissement temporaire d'activité (CE, 19-5-21, n°426825).

► Prescription - Compte épargne-temps

L'action relative à l'utilisation des droits affectés sur un compte épargne-temps, acquis en contrepartie du travail, a une nature salariale : elle n'est donc pas soumise à l'action biennale (Cass. soc., 30-6-21, n°19-14543). Il s'agit donc de la prescription triennale.

► Pause

La seule circonstance que le salarié doit rester joignable pendant sa pause est insuffisante à le disqualifier en temps de travail effectif (Cass. soc., 2-6-21, n°19-15468).

Dans un autre arrêt, la Cour de cassation rappelle qu'il appartient à l'employeur de démontrer que le salarié a effectivement bénéficié d'une pause. L'employeur ne peut se prévaloir d'une disposition d'un accord collectif prévoyant que la pause est réputée être prise pendant la vacation (Cass. soc., 30-6-21, n°19-15264).

► Heures supplémentaires - Prime

Les heures supplémentaires ouvrent droit à majoration de salaire ou à un repos compensateur (art. L 3121-28). La rémunération des heures supplémentaires ne peut donc pas prendre la forme d'une prime exceptionnelle (Cass. soc., 30-6-21, n°19-25222).

► Repos compensateur de remplacement

La décision par laquelle un employeur instaure, en l'absence d'un délégué syndical, un repos compensateur de remplacement (art. L 3121-37), ne constitue pas un acte soumis aux règles de dénonciation des engagements unilatéraux « et devient caduque après que, les conditions de son existence ayant disparu par suite de l'assujettissement de l'entreprise à l'obligation annuelle de négocier, il ne lui a pas été substitué un accord collectif dans le délai imparti pour cette négociation » (Cass. soc., 30-6-21, n°19-22322).

► Heures supplémentaires - Durée du travail conventionnelle

La fixation d'une durée conventionnelle de travail inférieure à la durée légale de travail n'entraîne pas, en l'absence de dispositions spécifiques en ce sens, l'abaissement du seuil de déclenchement des heures supplémentaires (Cass. soc., 30-6-21, n°20-12960).

► Salaire

Un contrat de travail prévoit une rémunération comprenant une partie fixe et une partie variable fonction d'objectifs fixés unilatéralement par l'employeur. Les juges du fond ont considéré que si l'employeur ne précise pas au salarié, en début d'exercice, les objectifs à réaliser chaque année, ce dernier a droit au montant maximum prévu pour la part variable (Cass. soc., 30-6-21, n°19-25519).

► **Salarié détaché**

Les avenants au contrat de travail d'un salarié détaché peuvent parfaitement prévoir qu'à l'issue du détachement à l'étranger la réintégration se ferait dans le groupe (et non au sein du seul site où le salarié était affecté antérieurement à son détachement). Une telle clause est licite (Cass. soc., 9-6-21, n°19-24366).

► **Transaction - Redressement fiscal**

Une erreur sur l'indemnité transactionnelle, à l'origine du redressement fiscal du salarié, ne peut faire l'objet d'une demande d'indemnisation aux prud'hommes (Cass. soc., 16-6-21, n°20-13256).

► **Transaction - Rupture conventionnelle**

Pour être valable, une transaction faisant suite à une rupture conventionnelle homologuée ne doit pas avoir pour objet le règlement d'un différend sur la rupture du contrat de travail. La transaction doit avoir pour objet le règlement d'un différend lié à l'exécution du contrat de travail (Cass. soc., 16-6-21, n°19-26083).

► **Licenciement économique - Plan de Sauvegarde pour l'Emploi (PSE)**

Un PSE doit identifier l'ensemble des postes disponibles pour un reclassement interne, quelle que soit la durée des contrats susceptibles d'être proposés pour pourvoir à ces postes (CE, 22-7-21, n°434362).

► **Salarié protégé - Reclassement - PSE**

Dans le cadre d'un licenciement collectif incluant un salarié protégé avec la mise en place d'un PSE homologué, le juge ne peut pas remettre en cause le périmètre de reclassement établi par le PSE pour apprécier le respect du caractère sérieux du reclassement (CE, 22-7-21, n°427004).

► **Salarié protégé - Indemnisation**

Un salarié protégé, en méconnaissance de son statut protecteur a droit à sa réintégration et à une indemnisation égale aux salaires qu'il aurait dû percevoir entre son éviction et sa réintégration. Quel est le point de départ pour calculer le montant de cette indemnité en cas de dispense de préavis rémunéré ? Est-ce la date du licenciement ou alors la date de fin du préavis dont le salarié a été dispensé ? Il s'agit de la date du licenciement précise la Cour de cassation (Cass. soc., 9-6-21, n°19-15593).

rien n'empêche alors à l'employeur de faire une demande en justice de remboursement de la dispense de préavis rémunérée.

► **Travail dissimulé**

Au cours d'un contrôle URSSAF, il est apparu que l'épouse d'un boulanger, liée par un contrat de travail avec cette boulangerie, effectuait un nombre important d'heures qui n'étaient pas déclarées.

Le gérant de la boulangerie a été renvoyé devant le tribunal correctionnel pour travail dissimulé.

Pour se défendre, le gérant arguait du fait que les heures non déclarées étaient effectuées au titre de « l'entraide familiale » : l'intéressée en question étant son épouse.

La Cour de cassation rejette une telle argumentation : l'existence du contrat de travail, qui place le salarié dans un lien de subordination, exclut que puisse être reconnue la possibilité de poursuivre la même activité bénévolement au-delà des heures prévues dans le contrat au titre de l'entraide familiale (Cass. crim., 26-5-21, n°20-85118).

► **Salaires - Tâche supplémentaire**

Un salarié qui se voit confier des nouvelles tâches ou une fonction hiérarchiquement supérieure a-t-il droit automatiquement à une augmentation de salaire ?

Il s'agit de l'hypothèse où le salarié ne peut pas se prévaloir d'un changement de classification (et donc de l'augmentation de salaire) via sa convention collective.

Non, répond la Cour de cassation dans la mesure où le salarié a accepté la modification de son contrat de travail sans augmentation de sa rémunération (Cass. soc., 5-5-21, n°19-22209 et 19-22890).

► **Entretien professionnel - Salarié protégé Discrimination**

Est constitutif d'une discrimination, le fait pour un représentant du personnel de ne pas bénéficier, pendant plusieurs années, d'entretiens individuels prévus par un accord collectif (Cass. soc., 9-6-21, n°19-25141).

► **Entretien professionnel - Congé maternité**

Une salariée qui n'a pas reçu, à son retour de congé maternité de proposition d'entretien professionnel, et qui est rapidement licenciée peut-elle demander la nullité de son licenciement pour ce motif ?

Non, répond la Cour de cassation saisie pour avis (Cass. soc., 7-7-21, avis n°15010).

► **Faute grave**

N'est pas justifiée, la faute grave résultant de l'agression verbale de son supérieur hiérarchique lorsque l'auteur des faits est victime d'harcèlement moral au travail.

Pour les juges l'agression résultait de l'état pathologique du salarié, conséquence du harcèlement moral subi (Cass. soc., 12-5-21, n°20-10512).

FOCUS

Mi-temps thérapeutique et congés payés

Dans le cadre d'un mi-temps thérapeutique, le salarié a la faculté de déposer des jours de congés payés. Dans une telle situation, l'employeur doit déclarer à la CPAM le départ en congé du salarié en mi-temps thérapeutique, ce qui peut avoir pour conséquence une suspension du versement des indemnités journalières.

Comment est alors indemnisé le salarié ?

Il revient à l'employeur d'indemniser la période de congés payés. L'indemnité compensatrice de congés payés des salariés à temps partiel se calcule comme pour les autres salariés en comparant le 1/10 des salaires perçus pendant la période de référence avec celui que le travailleur aurait perçu s'il avait continué à travailler.

Ainsi, le salarié à temps partiel qui a repris un emploi à temps complet perçoit une indemnité compensatrice de congés payés égale au salaire à temps plein qu'il aurait perçu s'il avait continué à travailler pendant la période des congés, cette méthode étant plus favorable que la règle du 1/10.

Au contraire, le salarié à temps complet, qui a ensuite occupé un emploi à temps partiel, perçoit une indemnité compensatrice égale au 1/10 des salaires perçus pendant la période de référence.

S'agissant de l'acquisition de congés payés pendant une période de mi-temps thérapeutique, le Code du travail ne prévoit pas de dispositions spécifiques. Il convient de se référer aux dispositions légales en matière de travail à temps partiel, qui prévoient que le salarié à temps partiel bénéficie de droits similaires à ceux reconnus au salarié à temps complet. Autrement dit, le salarié en mi-temps thérapeutique acquiert deux jours et demi de congés par mois.